Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 18-5-99 et de la publication
le 14-5-99
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 1999

DELIBERATION N° 99/05/532

OBJET : CONVENTION DE COLLABORATION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET L'A.N.P.E.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Service municipal Emploi créé à l'initiative de la municipalité, est une structure d'accueil et de soutien aux personnes privées d'emploi,

CONSIDERANT que pour développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, la Commune et l'Agence Nationale Pour l'Emploi de Yerres ont défini un projet d'actions qui seront menées en commun,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et l'Agence Nationale Pour l'Emploi qui sera conclue pour une période de un an et renégociée au vu des résultats du bilan qui sera établi en fin d'année,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

REÇU LE
18 MAI 1999
SOUS PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE